

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1578

3 août 2010

SOMMAIRE

A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	75700	Go Fast Sports IP Holding	75727
A.T.U. Luxembourg S.à r.l.	75701	Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l.	75727
Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A.	75710	G.T. Experts Comptables S.à r.l.	75722
B Château VII S.à r.l.	75710	G.T. Fiduciaires S.A.	75722
Bell Equipment International S.A.	75710	G.T. Ressources Humaines S.A.	75725
Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l.	75711	Helios	75740
Clad S.A.	75713	Holiday Lux S.A.	75735
Cogefi S.à r.l.	75711	Holyman Luxembourg S.A.	75736
Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- tion Internationale SA	75710	Holyman Luxembourg S.A.	75736
Condor Marine Services (Luxembourg) S.A.	75713	Horizon French Holdings S.à r.l.	75727
Coperval Participations S.A.	75726	HVB Capital Partners S.à r.l.	75736
East-Lux Business Center S.à r.l.	75711	Iason Finance S.à r.l.	75699
Elis Luxembourg S.A.	75713	IIB Luxembourg S.A.	75735
Elite S.à r.l.	75711	Immobilière Goy S.à r.l.	75740
Eurodrill SA	75716	Immobilière Marinpat S.A.	75740
Euroinvest (Poland 1) S.à r.l.	75698	Indiana S.A. Holding	75698
Fiduciaire des P.M.E.	75716	Internacional Megasports Service S.à r.l.	75739
Finarom Holding S.A.	75716	JT International Luxembourg S.A.	75744
Fiusari S.A. SPF	75718	MH Germany Property XIV S.à r.l.	75699
Folio S.A.	75718	Mutualité d'Aide aux Artisans	75744
FrunInvest France S.A.	75736	Occaz'land S.à r.l.	75716
Fullytop S.A.	75722	Old Town	75700
Garage Demuth S.à r.l.	75726	O-Ren Investments S.A.	75699
Garage Intini S.A.	75726	PC Holding International	75702
GCLP (Lux) S.à r.l.	75698	Soconim S.A.	75700
GlaxoSmithKline International (Luxem- bourg) S.à r.l.	75725	SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier	75740
GlaxoSmithKline International (Luxem- bourg) S.à r.l.	75725	Takkenkamp Luxembourg S.à r.l.	75728
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH	75726	TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l.	75744
GLT Fiduciaire S.A.	75727	U IT S.à r.l.	75723
		WESTVACO Luxembourg S.à r.l.	75718

Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.930.

Il est à noter que le gérant Monsieur Christopher Greenwood demeure dorénavant à l'adresse professionnelle suivante:
180 Piccadilly, 6th Floor, London W1J 9ER (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010074478/16.

(100085459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Indiana S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.839.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert RECKINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010074491/16.

(100085373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

GCLP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.067.

EXTRAIT

Il résulte d'un certificat du Ministère de la République de Chypre du 18 mars 2008, que la dénomination de l'associé unique de la société GCLP (Lux) S.à r.l., Baritelo Limited, a été modifiée comme suit:

GCLP CYPRUS Limited

Par ailleurs, l'associé unique a transféré son siège social à l'adresse suivante:

Diomidous, 10

ALPHAMEGA-AKROPOLIS BUILDING, 3rd Floor, Flat/Office 401

P.C. 2024, Nicosia, Cyprus

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCLP (Lux) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010074484/20.

(100085289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

lason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

—
Résolution adoptée par l'associé unique en date du 30 juin 2010:

Prorogation du mandat de la société Alter Audit Sarl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

Le mandat ainsi conféré au réviseur viendra à échéance lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010083687/18.

(100093923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2009, il y a lieu de noter le changement de dénomination des associés:

- Mansford Europe Investments S.à r.l. est devenu MEI S.à r.l.
- Mansford Germany S.à r.l. est devenu MHG S.à r.l.

Luxembourg, le 11 Juin 2010.

Pour extrait analytique conforme
Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion S.A.
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2010074499/16.

(100085294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 109.774.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2010

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 83, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 29, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
O-REN INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010074500/16.

(100085435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Soconim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2010

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074513/24.

(100085288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

—
Les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour OLD TOWN

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010074781/14.

(100085725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.110.089,40.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

—
Cédric Stebel et Matthew Appleton, gérants de classe D de la Société ont déclaré leur démission au 17/02/2010.

Pour A.T.U. Luxembourg S.à r.l.

Stefan Lambert

Gérant de classe K

Référence de publication: 2010074522/12.

(100085736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.110.089,40.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 137.912.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 17 février 2010 que:

l'associé de la Société, UUTTAA S.à r.l., a transféré

- 356.166 parts sociales de classe A1
- 356.167 parts sociales de classe A2
- 356.167 parts sociales de classe A3
- 356.167 parts sociales de classe A4
- 356.167 parts sociales de classe A5
- 74.350 parts sociales de classe B1
- 74.350 parts sociales de classe B2
- 74.350 parts sociales de classe B3
- 74.350 parts sociales de classe B4
- 74.350 parts sociales de classe B5
- 48.030.072 parts sociales de classe C1
- 48.030.072 parts sociales de classe C2
- 48.030.072 parts sociales de classe C3
- 48.030.072 parts sociales de classe C4
- 48.030.072 parts sociales de classe C5

à l'associé de la Société Rally Lux Holding Two S.à r.l.

Suite à ce transfert, UUTTAA S.à r.l. détient 0 part sociale de la Société et Rally Lux Holding Two S.à r.l. détient:

- 1.916.283 parts sociales de classe A1
- 1.916.286 parts sociales de classe A2
- 1.916.286 parts sociales de classe A3
- 1.916.286 parts sociales de classe A4
- 1.916.286 parts sociales de classe A5
- 400.000 parts sociales de classe B1
- 400.000 parts sociales de classe B2
- 400.000 parts sociales de classe B3
- 400.000 parts sociales de classe B4
- 400.000 parts sociales de classe B5
- 258.401.788 parts sociales de classe C1
- 258.401.788 parts sociales de classe C2
- 258.401.788 parts sociales de classe C3
- 258.401.788 parts sociales de classe C4
- 258.401.788 parts sociales de classe C5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.U. Luxembourg S.à r.l.

Stefan Lambert

Gérant de classe K

Référence de publication: 2010074523/47.

(100085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

PC Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.792.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,

On the twenty-eighth May,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary public, residing in ESCH-SUR-ALZETTE, 5 rue Zénon Bernard, L-4030,

There appeared:

PC HOLDING S.R.L., a société à responsabilité limitée existing under Italian laws, having its registered office at 3 Piazza Filippo Meda, cap. 20100, Milano (ITALY), incorporated on 30 November 2006, registered with the Registro delle Imprese of Milano under number 05507380961,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized:

Denomination - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby formed a company ("société anonyme") under the name of "PC HOLDING INTERNATIONAL".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The registered office of the Company may be transferred upon decision by the board of directors, or by the sole director as the case may be, to any other place within the city of the registered office.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a resolution taken by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by virtue of a resolution taken by the general meeting of shareholders.

The board of directors, or the sole director as the case may be, will have the right to establish offices, administrative centres, agencies and branches everywhere, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. The decision of the provisional transfer of registered office will be brought to the knowledge of third parties by the Company organ which, according to the circumstances, is the best fitted to proceed with it.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Share capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into sixty-two (62) shares with a par value of five hundred euro (EUR 500.00) each.

Art. 6. The shares can be issued to bearer or as registered shares, or partly in one or the other form, at the shareholders' option, except if provided otherwise in the Law.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication provided for in Article 39 of the Law on commercial companies.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register and signed by two directors, or by the sole director as the case may be, may be delivered to the shareholders upon their request.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 7. The Company only acknowledges one owner per share.

In case there are more than one owner per share, the Company will have the right to prevent the co-owners to exercise the rights attached to the shares until one person has been chosen as being the owner towards the Company. The same will apply in case of a conflict between the usufructuary and the bareowner, or a creditor and a debtor of pledged Shares.

Art. 8. The board of directors, or the sole director as the case may be, may, upon decision by the general meeting of shareholder(s), allow the issuance of convertible bonds under the form of bearer bonds or any other form, under any name whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors, or the sole director as the case may be, will determine the nature, cost, interest rate, conditions of issuance and reimbursement and any other conditions related to it. A bond register for the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds have to be signed by two directors, or by the sole director as the case may be, with a signature printed or made in writing or with a stamped signature.

Management - Control

Art. 9. In case of plurality of shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

If there is a single shareholder or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that there is only one remaining shareholder, the board of director may be composed of one (1) member until the next general meeting after noting that there are again more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

The board of directors may elect a chairman among its members and, if it so decides, one or several vice-chairman(-men) of the board of directors. The first chairman will be chosen by the shareholders' meeting. In the absence of the chairman, the board of directors' meetings will be presided over by another director present and designated to represent him.

Art. 10. The board of directors meets upon notice by the chairman of the board or by two of its members.

The directors will be convened separately at each board meeting. Except in case of emergency, which must be notified in the convening notice, the meeting shall be convened at least fifteen days before the date scheduled for the meeting.

The board will meet validly without prior convening notice in the event when all directors are present or validly represented.

The board of directors' meetings shall take place at the time and place indicated in the convening notice.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or validly represented. The meeting can also be held and the directors considered as present by way of a phone or video conference.

Any member of the board who cannot attend a meeting may appoint in writing another member of the board as his proxy to represent him and vote on his behalf.

Resolutions of the board of directors shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The resolutions signed by all directors will be considered as valid and effective as if they were passed at a board meeting regularly convened and held. Such signatures may appear on one single counterpart or on several counterparts of a same resolution and may be disclosed by letters, telegrams, telex or facsimile.

If any member of the board of directors has any personal interest conflicting with those of the Company in any transaction submitted to the approval of the board of directors, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and this shall be notified in the minutes of the meeting. Such member will not be allowed to take part to the related deliberations by the board.

At the next general meeting of shareholders, before any vote on any other resolution, such director's personal interest conflicting with the Company's shall be disclosed to the shareholders.

In case any board member has been obliged to refrain for conflict of interest, the resolutions taken by the majority of the board members present or represented and who may vote, will be considered valid.

In case of a sole director, the minutes of the board will only mention the transactions which have taken place between the Company and its director having a personal interest conflicting with those of the Company.

Art. 11. The decisions taken by the board of directors will be stated in board minutes, which will be kept in a special register and signed by at least one director.

The copies or extracts of these minutes have to be signed by the chairman of the board of directors or by two directors or by the sole director.

Art. 12. The board of directors or the sole director have full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object, except for all decisions concerning the participation(s) held by the Company (including the exercise of the voting rights in participated companies), which shall be taken by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

All matters not expressly reserved to the general meeting by the law of 10 August 1915 as modified or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or of the sole director.

Art. 13. The board of directors may delegate all or part of its powers to one or several of its members. The board of directors or the sole director may designate proxies with specifically defined powers and revoke them at any time. The board of directors may also delegate the day-to-day management of the Company to one of its members, who will be appointed as managing director.

Art. 14. The board of directors may institute an executive committee, composed of members of the board of directors and fix the number of its members. The executive committee may have such powers and authority to act on behalf of the board of directors as the latter may have determined by prior resolution. Subject to other decision made by the board of directors, the executive committee will establish its own procedure for convening and holding its meetings.

The board of directors will fix, as the case may be, the remuneration of the members of the executive committee.

Art. 15. The board of directors or the sole director represents the Company in courts, either as claimant, or as defendant.

Writs for or against the Company are validly done in the name of the sole Company.

Art. 16. Towards third parties, the Company is committed, in all circumstances, by the individual signature of the sole director and, in case of plurality of directors, by the individual signature of each of the directors.

Art. 17. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. The auditor(s) shall be appointed and may be removed at any time by the shareholders or the sole shareholder, which will fix their number, fees and mandate period, which shall not exceed six years; they shall be reeligible.

General meetings

Art. 18. Where there is only one shareholder, the sole shareholder is entrusted with all the powers of the general meeting of shareholders and takes resolutions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders represent all the shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders has the most extensive powers to decide on the social matters.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

In case of plurality of shareholders, if all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Any shareholder has the right to vote in person or via a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 19. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices, on the first Tuesday of the month of June at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next working day.

Art. 20. An extraordinary general meeting of shareholders may be convened by the board of directors, or the sole director as the case may be, or by the auditor (commissaire aux comptes). It has to be convened upon written request by shareholders representing ten percent (10%) of the share capital.

Art. 21. Each share entitles to one vote.

Financial year - Distribution of net profits

Art. 22. The financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

The board of directors or the sole director drafts the annual accounts as required by law.

The board or sole director then hands these records, along with a management report on the operations of the Company, to the auditor at least one month before the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. An amount of at least five percent (5%) is taken from the net profit of the period, this amount being allocated to the formation of a legal reserve; this drawing ceases to be compulsory when the legal reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The board of directors or the sole director is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

The general meeting may decide to allocate the profits and distributable reserves to amortize the share capital without reducing the share capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. The Company may be wound up by a decision of the general meeting of shareholders deciding as required by law for amendments to the articles of association.

When the Company is wound up, the liquidation will be operated by one or several liquidators, either individuals or legal entities, appointed by the general meeting which determines their powers and remuneration.

General disposition

Art. 25. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2010.

The first annual general meeting will be held on the first Tuesday of the month of June 2011 at 10 a.m.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party, "PC HOLDING S.R.L.", prenamed, has subscribed to all sixty-two (62) shares representing the whole share capital.

All the shares have been paid up to twenty-five per cent (25%), so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever, incurred by the Company or to be settled by the Company due to its incorporation, approximately amount to one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, has passed the following resolutions:

1.- The number of directors is set at one.

Is appointed director:

Mr. Charles Emond, tax advisor, born in Arlon, Belgium, on 28 March 1955, residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L2538 Luxembourg.

The mandate of the sole director shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

2.- The number of auditor is set at one.

Is appointed auditor:

Grant Thornton Tax & Accounting, société anonyme, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 112.359.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

3.- The registered office of the Company is established at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, 5, rue Zénon Bernard, L-4030,

A comparu:

PC HOLDING S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social au 3 Piazza Filippo Meda, cap. 20100, Milan (ITALIE), constituée en date du 30 novembre 2006, immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro 05507380961,

ici représentée par Madame Sofia Afonso - Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PC HOLDING INTERNATIONAL".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique, à la demande des actionnaires.

Les certificats peuvent être représentatifs d'une ou plusieurs actions, au choix des actionnaires.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, le conseil d'administration doit être composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, à l'exception de toutes décisions portant sur les participations détenues par la Société (en ce compris l'exercice du droit de vote dans les sociétés participées), qui seront prises par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, le cas échéant.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

En cas de pluralité d'actionnaires, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se réunir sans convocation.

Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou de se faire représenter par procuration, qui peut être donnée à un autre actionnaire ou à toute autre personne.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier mardi du mois de juin 2011 à 10.00 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis, la société comparante, à savoir "PC HOLDING S.R.L.", prénommée, déclare souscrire à toutes les soixante-deux (62) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été partiellement libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société Grant Thornton Tax & Accounting, société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.359.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la requête de la comparante préqualifiée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version en anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: EAC/2010/6461. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078218/427.

(100089690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA

Signatures

Référence de publication: 2010074540/11.

(100085771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

B Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074541/10.

(100085996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.434.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074587/13.

(100085785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

Bilan consolidé au 31 décembre 2009 de la société mère, Bell Equipment Limited a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010074542/13.

(100085735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 56, Cité um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 59.383.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074556/10.

(100085888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 94.907.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

G. SAKHNO

Associée

Référence de publication: 2010074628/12.

(100086036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Cogefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.
R.C.S. Luxembourg B 110.500.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074585/10.

(100085904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Elite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 153.791.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain VAN KASTEREN, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 23 mai 1957, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

2) Madame Ouafae SABEK, commerçante, née à Meknes (Maroc), le 4 décembre 1971, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vêtements avec accessoires.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ELITE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts sociales de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et libération

Les 100 (CENT) parts ont été souscrites par les associés comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Alain VAN KASTEREN, prénommé: Cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Madame Ouafae SABEK, prénommée: Cinquante parts sociales | 50 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Décisions de l'associée unique

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Ouafae SABEK, prénommée.

2) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain VAN KASTEREN, prénommé.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4) Le siège social de la société est fixé à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VAN KASTEREN, O. SABEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27253. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078070/95.

(100089698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Condor Marine Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.072.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074589/10.

(100085842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 48.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elis Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010074632/11.

(100085990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Clad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.995.

In the year two thousand and ten, on the seventh of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "CLAD S.A.", R.C.S Luxembourg B 111.995, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, residing

in Luxembourg, dated October 5th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 of February 17th, 2006. The Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated August 4th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1774 of September 14th, 2009.

The meeting opens with Mr. Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed “ne varietur” by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
3. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman’s statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator Mister Riccardo MORALDI, employee, born in Milan (Italy) on May 13th, 1966, residing at Luxembourg, 38/40, avenue de la Faiënerie (the “Liquidator”). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company’s shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders’ meeting are valued at one thousand euro (1.000,-EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "CLAD S.A.", R.C.S. Luxembourg B 111.995, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 358 du 17 février 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774 du 14 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Riccardo MORALDI, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966 et demeurant à Luxembourg, 38/40, avenue de la Faïencerie (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.-EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25468. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010074961/129.

(100086634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Eurodrill SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 91.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074641/12.

(100086022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010074647/11.

(100085793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Finarom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074651/10.

(100085932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Occaz'land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.795.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude DESPAUX, indépendant, né à Mirande (France), le 8 octobre 1960, demeurant à F-57240 Nilvange, 39a, rue Maréchal Foch.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OCCAZ'LAND S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'import-export de toutes marchandises mobilières non spécialement réglementées.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Claude DESPAUX et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude DESPAUX, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. DESPIAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25825. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078207/75.

(100089768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074653/10.

(100085619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Folio S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074655/10.

(100085620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 53.337.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055,

here represented by Paul Witte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westvaco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 9, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number

B 82.110, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1100 dated 4 December 2001 (the “Company”).

III. The Company’s articles of association (the “Articles”) have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 29 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 615 dated 23 March 2010.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 155,050.-) so as to raise it from its current amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million three hundred thirty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Issue, with payment of a total share premium of one million three hundred ninety-five thousand five hundred ten Euro (EUR 1,395,510.-), of six thousand two hundred two (6,202) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the proposed share capital increase (the “New Shares”);

3. Subscription of the New Shares by Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain and registered with the Company’s Registry of Vizcaya under number BI-29055 (the “Sole Shareholder”) with payment of a share premium of one million three hundred ninety-five thousand five hundred ten Euro (EUR 1,395,510.-), by a contribution in kind consisting of the contribution of all of the 2,090,500 shares held by the Sole Shareholder in MeadWestvaco Mauritius Ltd, a limited liability company existing under the laws of Mauritius, having its registered office at c/o DTOS Ltd 4th Floor, IBL House, Caudan, Port-Louis, Mauritius (“MeadWestvaco Mauritius”), and allocation of the New Shares to the Sole Shareholder;

4. Restatement of article 6 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. and to give it the following content:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at fifty-three million three hundred thirty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”;

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 155,050.-) so as to raise it from its current amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand twenty-five Euro (EUR 53,182,025.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-one (2,127,281) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million three hundred thirty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of one million three hundred ninety-five thousand five hundred ten Euro (EUR 1,395,510.-), of six thousand two hundred two (6,202) new shares.

Subscription/ Payment

There now appeared Paul Witte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and a total nominal value of one hundred fifty-five thousand fifty Euro (EUR 155,050.-), with payment of a share premium in a total amount of one million three hundred ninety-five thousand five hundred ten Euro (EUR 1,395,510.-), and to make payment in full for such New Shares by a contribution in kind consisting of all of the 2,090,500 shares held by the Sole Shareholder in MeadWestvaco Mauritius (the “Contribution”).

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of one million five hundred fifty thousand five hundred sixty Euro (EUR 1,550,560.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid ins-

tructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified on the date hereof on the basis of a pro forma balance sheet of the Sole Shareholder and a valuation statement issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company on the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to restate article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at fifty-three million three hundred thirtyseven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l’Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055,

ici représentée par Paul Witte, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La comparante déclare qu’elle est actuellement l’associé unique (l’«Associé Unique») de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Parc d’Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-trois millions cent quatre-vingtdeux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025.-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, GrandDuché de Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100 en date du 4 décembre 2001 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d’un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 615 du 23 mars 2010.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 155.050,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d’émission totale de un million trois cent quatre-vingtquinze mille cinq cent dix euros (EUR 1.395.510,-), de six mille deux cent deux (6.202) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq

euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de l'augmentation du capital proposée (les «Nouvelles Parts Sociales»).

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055 (l'«Associé Unique») avec paiement d'une prime d'émission de un million trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix euros (EUR 1.395.510,-), par un apport en nature consistant en toutes les 2.090.500 actions de Meadwestvaco Mauritius Ltd, une société à responsabilité limitée existante selon les lois des Iles Maurice, ayant son siège social au c/o DTOS Ltd, 4th Floor, IBL House, Caudan, Port-Louis, Iles Maurice («Meadwestvaco Mauritius») détenues par l'Associé Unique et allocation des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 155.050,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions cent quatre-vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 53.182.025,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-et-un (2.127.281) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de un million trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix euros (EUR 1.395.510,-), de six mille deux cent deux (6.202) nouvelles parts sociales.

Souscription / Paiement

Ensuite a comparu Paul Witte, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et une valeur nominale totale de cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 155.050,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de un million trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix euros (EUR 1.395.510,-) et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par apport en nature des toutes les actions de MeadWestvaco Mauritius détenues par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de un million cinq cent cinquante mille cinq cent soixante euros (EUR 1.550.560,-).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de l'Apport a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée sur base d'un bilan intérimaire émis à ce jour et une déclaration d'évaluation (valuation statement) émise ce jour par le conseil de gérance de la Société, qui resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg à la date mentionné au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: EAC/2010/6184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010075283/196.

(100086596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fullytop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 63.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULLYTOP S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010074660/12.

(100085875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.917.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074661/13.

(100085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074662/13.

(100085692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

U IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 153.793.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre THILMANY, informaticien, né le 1^{er} juin 1973 à Saint-Mard, Belgique, demeurant à Rue de la Meuse, 102 - 6700, Arlon, Belgique,

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée. Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers, toutes opérations liées au domaine de l'informatique et notamment sans que cette énonciation soit exhaustive ni limitative:

- l'étude, le développement et la commercialisation de tous programmes, progiciels, langages de programmation, logiciels ou systèmes d'exploitation utilisables sur ces matériels,

- la mise en place de systèmes informatiques de traitement de l'information, à savoir le conseil, le suivi de projets, la conception et la réalisation de logiciels ou scripts, la configuration et la mise en place de logiciels, le support, la formation aux outils et logiciels informatique ainsi que la fourniture, la location et l'installation de matériels informatiques. En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: U IT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros), représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gestion,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Alexandre THILMANY, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juin 2010. Relation: lac/2010/26521. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010078279/124.

(100089718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074663/13.

(100085695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Le Bilan au 14 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074665/10.

(100085909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074666/10.

(100085911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.855.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010083551/21.

(100093624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.032.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2010074667/10.

(100085906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Garage Demuth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 47.637.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE DEMUTH S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010074668/12.

(100085756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Garage Intini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074669/12.

(100086023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GLT Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 122.426.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074671/13.

(100085697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Go Fast Sports IP Holding, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

La convention de domiciliation du siège de la société "GO FAST SPORTS IP Holding" Sàrl, antérieurement dénommée "CRYSTAL CLEAR MANAGEMENT" et dénommée lors de sa constitution "PANCHO VANHEES MANAGEMENT", intervenue le 25 avril 2007 a été dénoncée et prendra effet dès son dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le 15 juin 2010.

FIDOMES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010074672/12.

(100086218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE OMEGA ASSURANCE & FINANCE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010074673/12.

(100085755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Horizon French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010074675/12.

(100086020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Takkenkamp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 153.800.

—
STATUTES

In the year two thousand ten,

on the eleventh day of the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Takkenkamp Zelhem Holding BV”, a limited company incorporated and organized under the laws of Netherlands, established and having its registered office at Nijverheidsweg 6, 7021 BX Zelhem (Netherlands), registered with the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under the number 09096012, represented by its managing director, the company Rigeon BV, a limited company incorporated and organized under the laws of Netherlands, established and having its registered office at Ambachtsweg 3, 7021 BT Zelhem (Netherlands) registered with the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under the number 09118601, on its turn represented by its managing director Mr. Rick Gerben Takkenkamp.

here represented by Mr Olivier MARTIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 10, 2010.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of “Takkenkamp Luxembourg S.à r.l.” (hereafter the “Company”).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is pointing, cleaning, servicing and renovating of any kind of façade and any related activities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its object.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office is in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders’ meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company’s shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the “Law”), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and Payments

“Takkenkamp Zelhem Holding BV”, prenamed, wishes to subscribe all five hundred (500) and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

By way of derogation article 16 of the present Articles of Association, the Company’s current accounting year is to run from the day of its incorporation to 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as sole manager for an unlimited period, with the powers set forth in Article ten (10) of the Company’s Articles of Incorporation:

Mr. Rick Gerben Takkenkamp, company director, born in BT Zelhem (Netherlands) on February 13, 1978, residing at 7021 BT Zelhem, Ambachtsweg 3 (Netherlands).

2) The registered office is established at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend zehn,
am elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

“Takkenkamp Zelhem Holding BV”, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzten der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in Nijverheidsweg 6, 7021 BX Zelhem (Niederlande), eingetragen im Chamber of Commerce of Centraal Gelderland unter the Nummer 09096012, vertreten durch ihren Gesellschaftsdirektor, die Gesellschaft Rigeon BV, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in Ambachtsweg 3, 7021 BT Zelhem (Niederlande), eingetragen im Chamber of Commerce of Centraal Gelderland unter der Nummer 09118601, wiederum vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Rick Gerben Takkenkamp,

hier vertreten durch Herrn Olivier MARTIN, Rechtsanwalt, beruflich tätig in Luxemburg,
auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 10. Juni 2010.

Die Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Der Erschienene hat in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung "Takkenkamp Luxembourg S.à r.l." (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist das Fügen, Reinigen, Instandhalten und Renovieren von Fassaden und all dasjenige was damit zu tun hat.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder – bei mehreren Gesellschaftern – durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingesellschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das "Gesetz") Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung. .

Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmittelteilung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen. .

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist .

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder -bei mehreren Geschäftsführern – der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht .

Der Geschäftsführer oder – bei mehreren Geschäftsführern – die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigen Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder – auf eigenes Verlangen – einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV. - Schriftführer

Art. 12. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der "Schriftführer") ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmittelteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile .

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

Art. 15. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefaßt oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 19. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII. - Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX. - Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

„Takkenkamp Zelhlem Holding BV, vorgenannt, erklärt alle fünfhundert (500) ordentliche Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage.

Alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12,500.- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

In Abweichung von den Bestimmungen von Artikel 16 der vorliegenden Satzung beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neunhundert Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Die Versammlung bestellt zum alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer, mit den in Artikel 10 der Gesellschaftssatzung vorgesehenen Vollmachten:

Herr Rick Gerben Takkenkamp, Gesellschaftsdirektor, geboren in BT Zelhem (Niederlande) am 13. Februar 1978, wohnhaft in 7021 BT Zelhem, Ambachtsweg 3 (Niederlande).

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis. Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: O. MARTIN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 16. Juni 2010. Relation: EAC/2010/7164. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010078266/403.

(100089676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

IIB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.640.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010074693/13.

(100085924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Holiday Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010074679/12.

(100085615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Holyman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.079.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074680/10.

(100085845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Holyman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.079.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074681/10.

(100085848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

HVB Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 91.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074686/10.

(100085719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

FrunInvest France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 153.788.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "EURETPARK S.A.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 82.682,

ici représentée aux fins des présentes, conformément à l'article 12 des statuts, par un administrateur de catégorie A, Monsieur Hubert DE VOS, directeur financier, demeurant à Bertrange et un administrateur de catégorie B, Monsieur Francis FERRANT, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange.

Laquelle comparante, ici représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FrunInvest France S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Bertrange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites par la société anonyme "EURETPARK S.A.", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer deux administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Emmanuel DESUTTER, administrateur de sociétés, né à Heist (Belgique), le 28 novembre 1938, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Natiënlaan, 94.

b) Monsieur Hubert DE VOS, directeur financier, né à Willebroek (Belgique), le 12 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE CABEXCO s.à r.l.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.890.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE VOS, FERRANT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 juin 2010. Relation: CAP/2010/1973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juin 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010079096/170.

(100089605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Internacional Megasports Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.957.

J'ai le regret de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de gérant, que j'occupe depuis le 26 avril 2010 au sein de votre société.

La résiliation prends effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074704/11.

(100085738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Michel GELHAY
- Madame Viviane GLAVIC
- Monsieur Vincent PLANCHE
- Monsieur Eric LOBET

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074677/19.

(100085818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3565 Dudelange, 15, rue Fany Schumacher.
R.C.S. Luxembourg B 49.247.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074694/10.

(100085892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Immobilière Marinpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 23.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074696/12.

(100086033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 153.783.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Philippe GRUNEISEN, directeur de sociétés, né le 21 juillet 1961 à Thionville (F), demeurant à F-57100 Thionville, 9, boulevard Charlemagne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation, la gestion, la cession, et en général la mise en valeur d'immeubles, de propriétés immobilières, biens ou droits immobiliers, pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et affecter ses actifs en garantie de ses engagements.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés, établies au Luxembourg ou à l'étranger, exerçant des activités similaires, complémentaires ou susceptibles de favoriser le développement de l'activité principale.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de sept cent mille euros (700.000.- EUR), représenté par sept mille (7.000) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Titre III. - Cession de parts - Droit de préemption

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'Article 1 690 (nouveau) du Code Civil.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les cessions de parts à des non-associés en cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite de l'un des associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social appartenant aux survivants respectivement aux autres associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, les associés restants possèdent un droit de préemption exercé suivant les termes de l'article sept ci-dessus.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, aux règlements internes de la société et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre IV. - Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La gérance déterminera toute structure de gestion et toutes délégations de signature ou pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. - Surveillance

Art. 13. La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

Titre VI. - Assemblée d'associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives, autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts, peuvent être prises par consultation écrite des associés.

Art. 15. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social, et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle est adoptée par des associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié dudit capital.

Si, pour une première convocation, l'assemblée ne réunit pas un nombre de parts sociales représentant plus de la moitié du capital, les associés sont convoqués de nouveau, par lettre recommandée, à huit jours d'intervalle à une seconde assemblée, qui est régulièrement constituée et délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les décisions y sont prises à la majorité des votes émis.

Il ne peut être mis en délibération, à une seconde assemblée, que les propositions portées à l'ordre du jour de la première.

Titre VII. - Exercice social - Inventaire - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels. Il peut prendre copie des comptes annuels, à l'exception de l'inventaire.

Art. 20. Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent verser des acomptes sur dividendes.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, associé ou non, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre IX. - Société unipersonnelle

Art. 22. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre X. - Divers

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts ou dans les règlements internes de la société, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Art. 24. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à un arbitre ou à plusieurs arbitres, chaque partie ayant un intérêt distinct choisissant un arbitre.

Si le nombre des arbitres ainsi choisis est pair, et en cas de désaccord, les arbitres désigneront, d'un commun accord, un arbitre supplémentaire et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre dans le mois suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Souscription

Les sept mille (7.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société ont toutes été souscrites par Monsieur Philippe GRUNEISEN, prénommé.

Ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de sept cent mille euros (700.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de cinq mille euros (5 000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est désigné comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe GRUNEISEN, prénommé.

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale de pouvoirs, la société sera engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GRUNEISEN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5876. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mai 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010079336/165.

(100089442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.404.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 mai 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Eric Adler, né le 22 août 1968 à Bruxelles (Belgique), et demeurant professionnellement au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969 à Naples (Italie), et demeurant professionnellement au 7, Via del Vecchio Politecnico, 20121 Milan (Italie).

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 14 mai 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Victor Cucciniello, né le 11 décembre 1968 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), et résidant au 11, West 42nd Street, 10036 New-York (Etats-Unis d'Amérique),

- Monsieur Raimondo Amabile, prénommé.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010072328/33.

(100085303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010074712/10.

(100085976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS S.C.

Signatures

Référence de publication: 2010074769/11.

(100085798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.
